

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 34 (1977)

Heft: 12

Artikel: Limites et possibilités de l'encouragement à la pratique individuelle du sport en Suisse

Autor: Risch

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Limites et possibilités de l'encouragement à la pratique individuelle du sport en Suisse

Discours du prof. Risch prononcé à la conférence de presse 1977 de la Fondation Aide Sportive Suisse

Permettez-moi, au terme de mon mandat de président de l'Aide Sportive Suisse, mandat dont la durée avait d'ailleurs été fixée il y a 4 ans déjà, de vous faire part de quelques réflexions concernant l'encouragement à la pratique individuelle du sport en Suisse. Avant toute chose, je dois reconnaître que cette fonction présidentielle m'a valu de vivre et d'appréhender de nombreux événements très positifs de l'activité sportive et je suis très reconnaissant à votre institution de m'en avoir favorisé l'accès. A cela j'ajouterai les contacts très agréables que j'ai eu le plaisir d'avoir avec d'enthousiastes adeptes du sport et des fonctionnaires sportifs ainsi qu'avec de nombreux athlètes. La connaissance plus

approfondie des problèmes des athlètes d'élite et du monde fascinant du sport de compétition m'a permis de saisir davantage encore les besoins de nos athlètes qui représentent les coureurs helvétiques aux compétitions internationales. C'est pourquoi, je me permets d'évoquer brièvement la tâche de notre fondation en matière d'encouragement au sport de pointe et de mettre en évidence, par la même occasion, quelques problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution.

Le sport moderne de compétition exige de l'athlète, sous bien des aspects, des efforts immenses. Celui qui n'a pas la possibilité de pratiquer un entraînement systématique élaboré selon des conceptions modernes ne parvient pas, malgré toute l'ardeur et la volonté dont il peut faire preuve, à se qualifier lors de compétitions internationales.

Les facteurs suivants influencent et limitent le développement physique du sportif.

1. Dispositions naturelles, talent, volonté dans l'effort, courage d'affronter le risque, endurance
2. Ecole, formation, profession
3. Service militaire
4. Temps, disponibilités financières
5. Réintégration professionnelle de l'athlète à la fin de sa carrière sportive
6. Norme de valeur du sport de pointe

Je ferai d'emblée une remarque concernant le point 6 de cette énumération, la norme de valeur du sport de pointe:

Durant ces quatre dernières années, j'ai été impliqué, en de très nombreuses circonstances, dans des discussions qui se sont élevées au sujet du sport de compétition et j'ai pu presque toujours observer que de nombreux et sérieux concitoyens mettaient le sport de compétition en question. Cette attitude peut surprendre, si l'on songe que nous nous trouvons dans un type de société qui prône et reconnaît l'esprit de compétition et les prestations de pointe, quel que soit le domaine où ceux-ci s'exercent. On retire aussi l'impression qu'une grande partie de la population reconnaît parfaitement l'effort que requiert l'entraînement, les sacrifices matériels exigés et le temps consacré à la réalisation de performances sportives de haut niveau. On est également frappé de constater que ce sont très souvent les mêmes personnes qui, tout en mettant en cause les sports de pointe, se réjouissent cependant des succès de nos athlètes dans les compétitions internationales et ne s'élèvent nullement contre leur participation à ces joutes.

En poussant un peu l'analyse de la question, on acquiert un point de vue quelque peu différent quant à l'opinion que de nombreux cer-

cles de la population se font sur le sport de compétition. On est réconforté de constater que ce n'est pas le sport de pointe qui est contesté, mais bien plutôt certains aspects peu sympathiques qui lui sont liés. Beaucoup de critiques établissent peu de différence, dans leurs remarques de portée générale, entre le sport professionnel et l'amateurisme que nous cherchons à encourager par l'Aide Sportive. Une large compréhension est acquise à notre fondation si l'on fait observer qu'elle n'accorde son aide qu'aux sportifs amateurs d'élite. Il ne faut pas voir dans ce qui précède une critique implicite du professionnalisme sportif. Au contraire, vu sous l'angle de l'Aide Sportive, nous avons à être reconnaissants à l'égard de nombreux sportifs professionnels qui n'hésitent pas à honorer de leur présence nos manifestations et qui apportent, dans un esprit de belle camaraderie, grâce à la faveur dont ils jouissent auprès du public, un précieux soutien aux sportifs amateurs. Je crois qu'il n'est que justice d'exprimer officiellement à tous ces professionnels la gratitude de l'Aide Sportive Suisse pour la constante ouverture d'esprit dont ils font preuve à l'égard de nos efforts.

Je reste persuadé que le peuple suisse est d'avis, dans sa grande majorité, que notre pays se doit d'être représenté aux manifestations sportives internationales dans les disciplines où nous avons quelque chance de nous affirmer. Différentes enquêtes ont confirmé la justesse de cette interprétation.

Une grande partie de notre population – et non pas seulement la jeune génération – se réjouit des succès remportés par nos athlètes et se passionne à la vue de leurs performances à la télévision, à l'écoute et à la lecture de leurs exploits à la radio ou dans la presse quotidienne. Quoiqu'il en soit, le danger de chauvinisme sportif n'est pas grand, en raison de notre modestie à nous, Suisses, et il faut considérer comme positif le fait que notre peuple s'identifie avec les exploits de nos sportifs et s'en réjouisse.

Des 6 points énumérés auparavant qui influencent le développement physique de nos athlètes, l'Aide Sportive Suisse est en mesure, à l'exception du premier, de les infléchir directement ou indirectement tous. Il n'est certes pas nécessaire que je m'exprime sur le talent et les dispositions naturelles du sportif d'élite, sur sa volonté dans l'effort, son courage à affronter les risques et l'endurance sans défaillance dont il doit faire preuve. En effet, de nombreux et éminents fonctionnaires sportifs suisses et étrangers se sont exprimés à ce sujet après les derniers Jeux Olympiques.

Pour notre fondation, c'est-à-dire en ce qui concerne l'attribution de nos contributions, nous devons considérer les dispositions qui viennent d'être mentionnées comme un bagage initial dont les athlètes que nous avons à soutenir disposent naturellement. Ces qualités sont d'ailleurs attestées par le fait que les sportifs qui bénéficient de notre œuvre de soutien sont détenteurs de cartes de légitimation A ou B et sont, de ce fait, habilités à recevoir notre aide en considération des qualifications sportives qu'ils ont obtenues jusqu'ici.

Comme vous le savez, il existe entre les athlètes qui bénéficient de notre aide et notre fondation un mentor responsable pour la discipline cultivée par l'athlète. Les tâches dévolues à ce mentor sont, dans le cadre de l'encouragement à donner à l'athlète, de plus en plus importantes, car elles ne consistent pas seulement à définir les besoins matériels de l'athlète, mais à lui fournir aide et assistance en lui prodiguant des appuis et des conseils qui sont, sous certains aspects, plus essentiels qu'un soutien financier. Il y a lieu de mentionner ici les nombreux conflits de situations qui peuvent surgir de par l'imbrication des problèmes scolaires, professionnels et de formation, d'une part, avec les impératifs de l'entraînement, d'autre part. Nous sommes d'avis, au sein de l'Aide Sportive, que la formation scolaire et professionnelle d'un jeune homme ne doit être que peu affectée par les exigences de l'entraînement sportif. Il est vrai qu'une prolongation du temps de formation ne peut être toujours évitée, mais nous sommes certains que le temps soustrait à la formation est compensé par d'autres valeurs, telles que la formation du caractère par le sport, l'acquisition d'une plus grande assurance de soi, des aptitudes croissantes dans les langues étrangères, etc. Vous connaissez certainement tous des exemples récents de jeunes sportifs dont vous avez pu vivre quasiment l'évolution jusqu'au stade de l'adulte mûr et réfléchi.

Nos mentors sont constamment tenus au courant des possibilités de soutien de notre fondation en matière scolaire et professionnelle et il semble que nous pourrions étendre davantage encore notre aide en ce domaine, ce qui constituerait, à n'en pas douter, une de nos tâches les plus nobles.

L'armée influence également, par son système de milices, le développement du jeune homme en de nombreux domaines, l'entraînement sportif figurant en bonne place. Il n'y a d'ailleurs aucun problème dans ce secteur, car la direction de notre armée est, depuis de nombreuses années, très favorable aux sports et a toujours

facilité, et de bonne grâce, l'entraînement d'un sportif de compétition durant ses obligations militaires en adoptant des mesures propres à rendre la tâche de l'athlète plus aisée. Dans certaines circonstances, il règne même des conditions d'entraînement idéales au service militaire, l'Aide Sportive, ou ses représentants, étant d'ailleurs quelquefois intervenue en faveur d'athlètes bénéficiant de notre soutien.



Certes, les mesures énumérées, qui sont plutôt de nature idéale, ne sont pas pensables sans l'aide matérielle directe en faveur du sportif d'élite. A notre avis, nous n'avons hélas encore que de trop faibles moyens pour dispenser cette aide. La tâche primordiale dans le domaine sportif, l'encouragement aux sports de masse, est financée par les fédérations et associations et par le Sport-Toto, les prestations de la Confédération et des cantons étant d'ailleurs loin d'être négligeables. Dans son budget annuel, la Confédération alimente un poste intitulé «Sport» qui atteint le montant appréciable de 40 millions. Il faut reconnaître que la Confédération entretient l'une des écoles de sport les plus modernes et les mieux agencées du monde et soutient, sous le nom de «Jeunesse + Sport», l'important développement du sport de masse. Cependant, il n'y a pas de fonds officiels à disposition de l'aide directe en faveur du sportif de compétition. A l'exception de l'aide apportée par des institutions dépendantes de fédérations ou issue de sociétés, c'est avant tout l'Aide Sportive qui supplée à cette carence. Nous comprenons parfaitement que la Confédération n'ait pu jusqu'ici se résoudre à soutenir par des moyens directs, comme le fait l'Aide Sportive, l'encouragement à l'entraînement individuel du sportif d'élite, quand bien même nous avons toujours pu constater avec satisfaction que l'activité de notre institution est pleinement appréciée et considérée comme indispensable par les plus hautes sphères poli-

tiques de notre pays. Encore que nous ayons, face à l'attitude de nos autorités fédérales, la plus large compréhension pour la ligne de conduite suivie jusqu'ici, nous nous considérons comme satisfaits si l'Etat nous fournissait une manière d'aide constituée de «mesures indirectes supplétives». L'Allemagne et l'Autriche montrent, en l'occurrence, que cela serait parfaitement possible. La diffusion d'un timbre postal assorti d'une surtaxe destinée à l'encouragement au sport ou l'autorisation à l'imposition de surtaxes lors de la mise en circulation de nouveaux timbres, ou des surtaxes pour vols spéciaux, etc., ne coûterait pas un centime à l'Etat, mais apporterait à notre fondation de précieux subsides, comme certains exemples étrangers l'attestent. On pourrait également songer à frapper une monnaie spéciale, le produit de sa vente nous étant attribué. Nous n'attendons pas de contributions directes de la part de l'Etat, mais serions très reconnaissants à nos hautes autorités si, par des canaux indirects, certains moyens nous étaient octroyés qui n'obèreraient en rien les finances de l'Etat ni les régies qu'il exploite.

Durant les 2 dernières années de la récession, les contributions bénévoles à notre fondation se sont, en partie du moins, bien contractées, pour des raisons d'ailleurs fort compréhensibles. Bien que nous comprenions que toutes les entreprises ne puissent plus accorder de contributions de la même ampleur à toutes sortes d'institutions, nous en appelons une fois de plus à notre économie pour qu'elle n'ignore pas le sport et ses besoins. S'il y a d'une part, identité de vue sur le principe qu'il n'incombe pas à l'Etat de soutenir directement le sport de compétition, mais que, d'autre part, nous approuvons ce type de sport, c'est alors à notre économie de libre entreprise de trouver les moyens propres à l'encourager. Nous avons, en quelque sorte, un défi à relever, notre devoir étant d'apporter la preuve que notre économie libre est en mesure d'offrir à nos athlètes d'élite des conditions matérielles semblables à celles que l'étranger leur fournit.

Dans la mesure où on approuve le sport de compétition et qu'on exprime parallèlement l'avis que le soutien au sport n'est pas une tâche prioritaire de l'Etat, il est donc du devoir de l'économie d'apporter sa contribution à cette œuvre purement sociale qu'est le sport suisse. Nous avons, l'année dernière, atteint notre objectif consistant à réunir des fonds s'élevant à 1 million de francs et de dépasser même ce montant: ceci en pleine période de récession et en tenant compte de contributions bien moindres de l'économie. L'acquisition de nouvelles sources de revenus n'étant pas possible chaque

année, c'est la raison pour laquelle nous sommes dépendants, et dans l'avenir encore bien davantage, de libéralités régulières provenant de l'économie. En plus des contributions à nos sportifs de compétition et à la large assistance qu'ils reçoivent

de nos mentors, il me semble que la réintégration professionnelle de l'athlète à la fin de sa carrière sportive n'est pas encore bien résolue. Heureusement, il n'a surgi, à ma connaissance, aucun cas préoccupant de réintégration d'un sportif d'élite dans sa vie professionnelle an-

térieure ou dans une nouvelle activité. Il n'en reste pas moins que des cas de ce genre pourraient se produire. Il faut dire que notre principe postulant que la formation scolaire ou professionnelle d'un sportif d'élite doit être perturbée le moins possible par l'entraînement ou la préparation athlétique a vraisemblablement contribué à ce que la fin de la carrière sportive de ces compétiteurs ne soit pas assombrie par d'insurmontables problèmes de réintégration. Il est vrai que la haute conjoncture a contribué à faciliter cette réintégration, mais les circonstances actuelles sont cependant fort différentes.

Pour terminer, je dirai quelques mots sur la sélection des sportifs de compétition en mesure de bénéficier de nos contributions. Notre fondation jouit d'une expérience de 7 à 8 ans en cette matière. Je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que les méthodes appliquées jusqu'ici ont été, en général, satisfaisantes, bien qu'elles puissent encore être améliorées. Aussi, le conseil de fondation a décidé, lors de sa dernière séance, de réexaminer les critères de sélection des athlètes d'élite mis au bénéfice de notre soutien et d'en affiner les dispositions. Les expériences de ces dernières années devraient, bien entendu, être prises en considération.

Je conclurai en me faisant le porte-parole de l'Aide Sportive qui souhaite que les athlètes d'élite soutenus par notre fondation veuillent bien le reconnaître et le dire. Les déclarations d'un athlète de pointe qui fait part du soutien que l'Aide Sportive lui a accordé pour faciliter son entraînement a, quels que soient les moyens qui lui furent octroyés, beaucoup plus de retentissement dans le public qu'un simple appel de notre part. Nous avons pu en faire l'expérience lors de la diffusion de notre série d'articles «Das Fenster der Sporthilfe», qui a suscité un large écho auprès de l'opinion publique.

Je résumerai mes déclarations en 3 points:

1. Les prestations de l'Aide Sportive consistent, en priorité, en l'assistance intensive et pleine de sollicitude dispensée à l'athlète par le mentor, dont le rôle est essentiellement de déceler les vrais besoins du sportif et de lui apporter toute l'aide nécessaire à la résolution de ses problèmes personnels.
2. L'aide matérielle peut et doit encore être améliorée. Toutefois, cela implique, pour l'avenir, que l'économie octroie à notre fondation un soutien direct renforcé.
3. En matière de soutien accordé par l'Aide Sportive aux athlètes d'élite, des critères de sélection plus affinés doivent être élaborés ces prochains temps.



(Photo H. Spielmann)